

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2018

---

**LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 777

présenté par  
Mme Ménard et Mme Lorho

---

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La délégation par l'État à des organismes qui pourront ne pas être accrédités est problématique.

Il expose les Français à des dérives juridiques où il ne sera pas toujours possible d'anticiper les décisions prises ce qui contrevient au principe selon lequel la justice doit garder le contrôle et la main sur ces services.